



# Initiative populaire fédérale « Contre le F-35 (stop F-35) »

Publiée dans la Feuille fédérale le 31.08.2021. Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.):

La Constitution<sup>1</sup> est modifiée comme suit :

Art. 197 ch. 13<sup>2</sup>

13. Disposition transitoire ad. art. 60 (Organisation, instruction et équipement de l'armée)

<sup>1</sup> La Confédération n'achète pas d'avions de combat de type F-35.

<sup>2</sup> Le budget de l'armée est adapté en conséquence.

<sup>3</sup> La présente disposition cesse de produire effet le 1er janvier 2040.

<sup>1</sup> RS 101

<sup>2</sup> Le numéro définitif de la présente disposition transitoire sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton:		N° postal:			Commune politique:		plus d'informations	Contrôle (laisser en blanc)
Nom (en main propre)	Prénoms (en main propre)	Date de naissance (jour/mois/année)			Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite		
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: 01.03.2023

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote: **Bruchez Thomas**, Chemin Frank-Thomas 66, 1223 Cologny, **Carobbio Guscetti Marina**, Via Tamporiva 28, 6533 Lumino, **Fivaz Fabien**, Rue de l'Avocat-Bille 12, 2300 La Chaux-de-Fonds, **Fridez Pierre-Alain**, Sous-la-Côte 344, 2902 Fontenais, **Gafner Oleg**, Rue du Simplon 7, 1006 Lausanne, **Glättli Balthasar**, Förrlibuckstrasse 227, 8005 Zürich, **Jansen Ronja**, Tschoppenhauerweg 7, 4402 Frenkendorf, **Kampus Jonas**, Spitznussstrasse 25, 8623 Wetzikon, **Küng Julia Jana**, Letzistrasse 7b, 6300 Zug, **Lang Josef**, Blumenbergstrasse 42, 3013 Bern, **Lange Moritz**, Breitenrainstrasse 63, 3013 Bern, **Lempert Lewin**, Curt Goetz-Strasse 27, 4102 Binningen, **Marti Min Li**, Förrlibuckstrasse 227, 8005 Zürich, **Porchet Léonore**, Avenue Louis-Vulliemin 26, 1005 Lausanne, **Riget Laura**, Via Urénna 14a, 6513 Monte Carasso, **Roth Franziska**, Dürnbachstrasse 60, 4500 Solothurn, **Schärer Roger**, Via Ruegna 39, 7016 Trin Mulin, **Schlatter Marionna**, Holzweidstrasse 25, 8340 Hinwil, **Schmid Judith**, Champagneallee 31, 2502 Biel, **Schneider Pauline**, Rue de la Côte 87, 2000 Neuchâtel, **Seiler Graf Priska**, Hårdlenstrasse 124, 8302 Kloten, **Sommaruga Carlo**, Bd des Philosophes 11, 1205 Genève, **Trede Aline**, Sonneggiring 15, 3008 Bern

Le / La fonctionnaire soussigné/e certifie que les \_\_\_\_ (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu: \_\_\_\_\_ Signature manuscrite: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_ Fonction officielle: \_\_\_\_\_

Sceau:

Cette feuille, entièrement ou partiellement complétée, doit être renvoyée aussi vite que possible au comité d'initiative:  
Initiative «Stop F-35», Postfach 1164, 8031 Zürich